

# La reconfiguration des paiements de transferts fédéraux : quelques enjeux pour le Québec

Yves Vaillancourt

Volume 10, numéro 2, automne 1997

L'organisation du travail dans le réseau de la santé et des services  
sociaux

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/301399ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/301399ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université du Québec

ISSN

0843-4468 (imprimé)

1703-9312 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Vaillancourt, Y. (1997). La reconfiguration des paiements de transferts  
fédéraux : quelques enjeux pour le Québec. *Nouvelles pratiques sociales*, 10(2),  
1–10. <https://doi.org/10.7202/301399ar>



## La reconfiguration des paiements de transferts fédéraux : quelques enjeux pour le Québec<sup>1</sup>

Yves VAILLANCOURT

Directeur

*Nouvelles pratiques sociales*

Dans le débat public et les écrits concernant la reconfiguration des politiques sociales québécoises, que ce soit dans le domaine de la santé, des services sociaux, de la sécurité du revenu, de la formation de la main-d'œuvre, je suis toujours surpris du peu d'attention que l'on confère aux facteurs extérieurs au Québec, notamment aux initiatives provenant du gouvernement fédéral. Cette habitude a même fini par déteindre sur les membres du Conseil des ministres du gouvernement de Lucien Bouchard les plus concernés par la restructuration des politiques sociales fédérales, notamment les Rochon, Harel, Marois, sans oublier le premier ministre lui-même. En demeurant discrets sur

---

1. Ce texte reprend, à quelques modifications près, la conclusion d'un rapport de recherche : VAILLANCOURT, Yves, avec la collaboration de Luc THÉRIEAULT (1997). *Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux : enjeux pour le Québec*, Cahiers du LAREPPS, n° 97-97, Montréal, UQAM, octobre 1997, 104 pages. Voici les coordonnées utiles pour contacter le LAREPPS : tél. : (514) 987-3000, poste 8326 ; téléc. : (514) 987-4494 ; courrier électronique : [larepps@uqam.ca](mailto:larepps@uqam.ca).

les interfaces qui existent entre les initiatives fédérales et leurs propres initiatives en matière de politiques sociales et éducatives, ces hommes et ces femmes politiques donnent parfois l'impression d'être politiquement masochistes. En effet, ils agissent comme s'ils souhaitaient être les seuls à faire les frais des compressions budgétaires qu'ils imposent ces années-ci aux citoyens et citoyennes du Québec. Pourtant, ces mesures impopulaires dérivent, pour une bonne part, des initiatives prises par le fédéral pour atteindre l'équilibre budgétaire. D'où l'importance, dans le débat sur les politiques sociales québécoises, de ne jamais oublier le rôle du gouvernement fédéral. C'est ce qui explique l'attention que je leur accorde dans le présent éditorial.

## RÉSULTATS D'UNE RECHERCHE SUR LA RESTRUCTURATION DES PAIEMENTS DE TRANSFERTS FÉDÉRAUX

C'est maintenant connu, le gouvernement fédéral a atteint l'objectif du déficit zéro avec deux ans d'avance sur le calendrier établi par le ministre Martin en 1994. Certes, pour réaliser cette performance, il a pu s'appuyer sur une conjoncture économique inespérée. D'une part, le taux élevé de la croissance économique a amené une hausse des entrées fiscales ; d'autre part, les faibles taux d'intérêt ont entraîné une baisse de ses dépenses au chapitre du service de la dette. Toutefois, ces facteurs n'expliquent pas tout. En effet, pour comprendre la réussite étonnante du gouvernement fédéral dans sa lutte contre le déficit, il faut aussi examiner la méthode qu'il a employée pour réduire ses dépenses. Nous pouvons ainsi identifier deux moyens qui se sont révélés particulièrement rentables : la réforme de l'assurance-chômage et la restructuration des paiements de transferts.

Au début des années 1990, **le programme d'assurance-chômage**, un programme d'assurance sociale et d'intervention directe contrôlé totalement par le gouvernement fédéral, était souvent pointé du doigt comme l'exemple par excellence de ces programmes sociaux trop généreux qui avaient amené l'État fédéral à s'enliser dans les déficits. À ce moment-là, le déficit accumulé de la caisse d'assurance-chômage se situait aux environs de 6 milliards de dollars. Mais, à la suite de la restructuration amorcée sous le gouvernement de Brian Mulroney et poursuivie avec plus d'intensité sous le gouvernement de Jean Chrétien, ce programme, qui s'appelle maintenant **assurance-emploi**, est devenu une véritable « vache à lait » pour le gouvernement fédéral dans sa lutte contre le déficit. En assouplissant les conditions d'admissibilité au régime (ce qui permet à plus de travailleurs précaires de payer des cotisations), en durcissant les conditions d'admissibilité aux prestations et en maintenant les primes des employeurs et des employés à un

niveau élevé, le gouvernement fédéral a permis au programme d'assurance-emploi de dégager des surplus d'environ 5 milliards de dollars par année depuis 1994. Les experts prévoient même que le surplus atteindra 7,1 milliards en 1997, ce qui veut dire que le surplus accumulé s'élèvera à près de 13 milliards à la fin de l'année 1998.

Le deuxième moyen auquel le gouvernement fédéral a eu recours pour comprimer ses dépenses s'est aussi avéré très efficace. Il vise cette fois des sommes utilisées par le gouvernement fédéral pour intervenir de façon indirecte dans le domaine des politiques sociales en vertu de son pouvoir de dépenser. Il s'agit de **la restructuration des paiements de transferts sociaux aux provinces et aux territoires**, soit les transferts effectués pour partager les coûts de programmes provinciaux de santé, d'éducation postsecondaire, de sécurité du revenu (aide sociale) et de services sociaux. Cette restructuration a entraîné le remplacement du Régime d'assistance publique du Canada (RAPC) et du Financement des programmes établis (FPE) par un nouveau programme de transferts, soit le Transfert canadien en matière de santé et de problèmes sociaux (TCSPS). Rappelons brièvement les principales conclusions de nos recherches sur la restructuration des paiements de transferts.

1. À l'encontre de ce que les principaux porte-parole du gouvernement fédéral avaient laissé entendre au moment et à la suite de la présentation du budget Martin de 1995, la restructuration et les coupures des paiements de transferts sociaux aux provinces **ont signifié une diminution des transferts en espèces dans le cadre du TCSPS de l'ordre de 6,1 milliards, soit une diminution de 32,8% en deux ans – de 1995-1996 à 1997-1998 – pour l'ensemble des provinces et des territoires**. En somme, pour annuler son déficit en cinq ans, de 1993-1994 à 1998-1999, le gouvernement fédéral, d'après nos calculs, aura réduit le total de ses dépenses de programmes de 13,7%, tandis qu'il aura réduit les transferts sociaux aux provinces effectués dans le cadre du TCSPS – ou du RAPC et du FPE avant 1996 – dans une mesure de 33,7%.

2. En outre, nous avons fait ressortir que la restructuration des programmes de transferts aux provinces avait des conséquences particulièrement douloureuses au Québec, puisque le régime antérieur, à l'ère du RAPC notamment, avait fini par se révéler avantageux pour le Québec sur le plan financier, tout en demeurant rigide et entravant sur le plan constitutionnel. Pour mesurer l'impact de la restructuration au Québec, qu'il suffise de rappeler que, de 1995-1996 à 1997-1998, **la diminution des transferts en espèces versés dans le cadre du TCSPS a été de l'ordre de 1,7 milliard, ce qui représente des coupures de 48,2%**.

3. La réunion du RAPC et du FPE dans une seule enveloppe, le TCSPS, a été faite dès 1996 pour tenir compte du cas particulier du Québec qui, de 1965 à aujourd'hui, a toujours disposé d'un plus grand nombre de points d'impôt que les autres provinces. Cela veut dire deux choses. D'abord, le Québec touche moins de transferts sociaux en espèces que les autres provinces. En conséquence, le fédéral, à partir de 1996, ne pouvait pas couper ces transferts en espèces sans risquer de les ramener à zéro plus rapidement au Québec que dans les autres provinces. Un tel scénario devait absolument être évité, parce qu'il aurait placé l'État fédéral dans une position de vulnérabilité pour imposer ses normes nationales au Québec, soit dans une province qui ne recevait plus de transferts financiers. D'où l'idée de fusionner les deux anciennes enveloppes, RAPC et FPE, en une seule, le TCSPS.

4. **Le plancher de 12,5 milliards de dollars des transferts en espèces du TCSPS**, concédé par le gouvernement Chrétien au début de la campagne électorale du printemps 1997, à la suite de revendications faites depuis la fin de 1995 par plusieurs institutions sociales canadiennes et entérinées par le Forum national sur la santé, **ne semble pas représenter une concession avantageuse pour le Québec**. Cela provient du statut particulier de *facto* dont dispose le Québec, en raison, une fois de plus, de ses points d'impôt plus nombreux et cela, depuis plus de 30 ans, dans le système des transferts sociaux effectués par le fédéral. Certes, le plancher de 12,5 milliards va prolonger de quelques années la dépendance du Québec à l'égard des transferts financiers fédéraux et, parallèlement, à l'égard des normes nationales fédérales. Mais, en 1997-1998, à la suite des coupures des deux dernières années qui n'ont eu de prise que sur les transferts en espèces versés dans le cadre du TCSPS, le Québec ne reçoit plus que 14 % des transferts en espèces versés par le fédéral à l'ensemble des provinces et territoires dans ce cadre.

Ne nous trompons pas ici. Même si certaines analyses ont laissé entendre que le plancher de 12,5 milliards entraînait une hausse des transferts en espèces à partir de 1998-1999, dans la réalité, il se traduit par un gel des transferts en espèces pour l'ensemble des provinces et territoires. En effet, la décision concernant le plancher de 12,5 milliards signifie que les transferts en espèces, qui ont baissé de 19,3 à 12,5 milliards de 1994-1995 à 1997-1998, ne descendront pas plus bas en 1998-1999 et au cours des années subséquentes. Or, comme la valeur des points d'impôt augmente d'année en année et que le Québec a plus de points d'impôt que les autres provinces, il reste à connaître l'impact que tout cela aura sur les transferts financiers versés au Québec au cours des prochaines années. Nos recherches ne nous ont pas permis de trancher cette question. Néanmoins, elles nous permettent de la poser et d'insister sur l'importance de s'y attarder dans des recherches ultérieures.

5. Nous avons constaté que la réflexion sur les enjeux du TCSPS et sur les normes nationales, qui a été très intense au cours des trois dernières années dans le reste du Canada, est demeurée jusqu'à maintenant très timide au Québec. En somme, la réflexion québécoise sur ces enjeux semble à la remorque des analyses faites dans le reste du Canada, notamment dans les milieux progressistes où l'on a « fait du pouce » sur les vertus protectrices de la *Loi canadienne sur la santé* et du RAPC. Pourtant, comme nous l'avons souligné, le Québec, au cours des 30 dernières années et dans le moment actuel, jouit d'un statut particulier en raison de son rapport aux interventions indirectes faites par le gouvernement fédéral en vertu de son pouvoir de dépenser. De 1965 à aujourd'hui, le Québec a toujours eu un vécu particulier et des positions politiques particulières en ce qui concerne les interventions indirectes du fédéral dans les programmes sociaux de juridiction provinciale et le débat sur les normes nationales. Avec des degrés de combativité variables, le Québec a toujours pensé, et cela le plus souvent à l'intérieur d'une perspective fédéraliste respectueuse de la Constitution, qu'il devrait se retirer avec une pleine compensation fiscale des programmes fédéraux à frais partagés. Avec la restructuration fondamentale que le fédéral vient de mettre en œuvre dans ses programmes de transferts sociaux aux provinces, il est manifeste que le Québec est touché de façon particulière et doit, conséquemment se pencher sur les impacts et les enjeux particuliers que recèle cette restructuration.

Cela veut dire qu'une analyse critique des enjeux du TCSPS gagnerait à être faite à l'intérieur d'une perspective qui serait à la fois québécoise et social-démocrate renouvelée. Cela permettrait de relever que le point de vue dominant qui a émergé dans le débat canadien et qui a beaucoup marqué les travaux du Forum national sur la santé **dénote un parti pris fédéraliste centripète**. Ce parti pris est d'une telle intensité qu'il a amené les membres du Forum national sur la santé à faire leur la vision des relations fédérales-provinciales que l'on retrouve dans le courant dominant de la littérature canadienne en politique sociale, soit un point de vue à la fois social-démocrate traditionnel et fédéraliste centripète. Cela conduit le Forum, en dépit de sa vision progressiste renouvelée sur les question de politiques sociales, à omettre de critiquer le penchant hospitalocentriste et médicalocentriste de la *Loi canadienne sur la santé*. Au contraire, le Forum continue de mettre sur un piédestal cette loi de même que ses principes constitutifs.

Quant à nous, nous avons commencé à analyser, à partir d'une perspective théorique qui veut concilier à la fois le respect du partage des pouvoirs prévu dans la Constitution canadienne et celui des exigences d'une perspective social-démocrate renouvelée, les limites de la *Loi canadienne sur la santé* et les ambiguïtés qui traversent le discours du courant dominant au Canada sur les normes nationales. Nous aimerions pousser plus loin avec d'autres ce type d'analyse. Cela nous amènerait à remettre en question un postulat

qui émerge souvent dans la littérature canadienne sur les politiques sociales et selon lequel les innovations progressistes en politiques sociales proviennent toujours du centre et que les perspectives de décentralisation ne peuvent conduire qu'à la perte des gains sociaux.

6. En même temps qu'il se désengage financièrement à hauteur de 6 milliards de dollars dans ses transferts sociaux globaux aux provinces et aux territoires pour soutenir leurs programmes et leurs politiques dans le domaine de la santé, de l'éducation postsecondaire, de la sécurité du revenu et d'une foule de services sociaux (dont les services de garde, les services à domicile, etc.), le gouvernement fédéral a recommencé, avec les budgets Martin de 1996 et 1997, et le *Discours du Trône* de septembre 1997, à se réengager financièrement. Il le fait tantôt en consolidant certaines interventions directes comme les prestations fiscales pour enfant, tantôt en développant de nouvelles interventions indirectes bien ciblées pour encadrer les politiques sociales provinciales en injectant des dizaines de millions, par-ci et des centaines de millions, par-là. Pourtant, dans le budget Martin de 1995, le fédéral avait parlé, entre autres, d'une nouvelle approche décentralisée respectueuse des innovations des provinces.

Mais, déjà avec les budgets de 1996 et 1997, le fédéral s'est mis à convoiter de nouvelles terres et à planifier de nouvelles interventions en matière de politiques sociales. Comme dans le passé, ces nouvelles interventions concernent des domaines de juridiction provinciale (santé, éducation, services à domicile, services aux personnes handicapées, etc.). Au lendemain des élections du 2 juin 1997, le premier ministre Jean Chrétien, débordant d'optimisme concernant l'atteinte prochaine de l'objectif du déficit zéro, s'est empressé d'annoncer de nouvelles priorités dans le développement des politiques sociales canadiennes. Voici les propos qu'il tenait en conférence de presse, le 4 juin 1997 :

On voit la lumière au bout du tunnel [...]

Et aussitôt que les livres seront équilibrés, nous allons investir la moitié de nos surplus dans des programmes sociaux et économiques [...]

Nous voulons aussi investir dans les domaines importants de la santé, des enfants et de l'innovation.

Même s'ils demeuraient plutôt généraux, les engagements officiels du gouvernement dans le *Discours du Trône* de septembre 1997 confirmaient ces intentions. Trois jours avant ce discours, Edward Greenspon, un journaliste du *Globe and Mail* spécialisé depuis plusieurs années dans les politiques sociales, avait vu venir les événements :

*But it probably means that Ottawa's period of retreat – always more tactical than philosophical – has come to its natural end. The Liberals will use the*

*fiscal dividend to buy their way into areas of activity that matter to Canadians – particularly health and education – whether they fall under provincial jurisdiction or not. (The Globe and Mail, 20 septembre 1997)*

Au Québec, Michel Venne a émis les mêmes critiques en suggérant la pertinence pour le Québec de revenir à la position du droit de retrait avec compensation fiscale :

[Le fédéral] pour arriver aux mêmes résultats [...] aurait pu libérer une partie du champ fiscal au profit des provinces qui auraient été libres d'occuper ce champ à leur convenance et de réinvestir ces sommes dans les programmes qui leur conviennent le mieux. Ottawa rejette cette approche. Le gouvernement Chrétien préfère dicter la voie à ceux qu'il appelle ses partenaires. En fait, les surplus budgétaires lui permettent de racheter le droit de piétiner les plates-bandes provinciales. (*Le Devoir*, 24 septembre 1997)

Cette réaction de Venne est tout à fait justifiée. Mais elle s'apparenterait à un autre coup d'épée dans l'eau si les personnes qui s'intéressent aux enjeux du TCSPS au Québec, sur le plan de la recherche, de l'information, de l'action sociale et de l'action politique, ne parviennent pas à sortir du quasi-mutisme et de l'isolement qui ont affaibli considérablement leur capacité d'analyse et d'action depuis trois ans.

## **QUELQUES PROPOSITIONS POUR LES SUITES DE LA RECHERCHE ET DE L'ACTION**

Voilà pourquoi j'ai voulu terminer mon rapport de recherche en élaborant quelques propositions susceptibles d'aider ceux et celles qui, au Québec, s'intéressent aux politiques sociales, sur le plan de la pensée et de l'action. Ces propositions devraient permettre, au surplus, d'être mieux armé pour relever les défis lancés par la restructuration du TCSPS.

### **1. Le gouvernement du Québec ne peut pas se contenter de dénoncer les intrusions fédérales dans ses champs de juridiction.**

Il doit élaborer et présenter, sur les dossiers et les contenus de politiques sociales en cause, des mesures concrètes qui devraient s'harmoniser avec une perspective social-démocrate renouvelée en matière de politiques sociales. Pour critiquer de façon crédible la volonté de l'État fédéral d'imposer ses normes nationales, le Québec doit faire la preuve qu'il est prêt, lui-même, à mettre la barre haute sur le plan des normes et à en tenir compte dans l'élaboration de ses politiques sociales. Il doit se montrer disposé à en discuter publiquement et à en rechercher l'harmonisation avec les normes d'autres régions canadiennes, voire d'autres pays. En outre, les normes québécoises



gagneraient à être plus qu'une affaire de discours et à se refléter dans la reconfiguration des politiques sociales en cours.

**2. Le gouvernement du Québec aurait intérêt à développer une vision et une stratégie globale, cohérente et claire, concernant les restructurations fédérales en cours dans le domaine des politiques sociales.** En référence à la restructuration du TCSPS en cours, les décideurs québécois gagneraient à avoir une vision plus globale et intersectorielle. Nous faisons référence ici à une vision dans laquelle on ne compartimenterait pas santé et éducation postsecondaire, ni sécurité du revenu et services sociaux. Trop d'études et d'actions, menées à partir de tel ou tel lieu de l'appareil gouvernemental québécois, s'intéressent à certains dossiers et à certaines dimensions reliés au TCSPS – ou anciennement au RAPC ou au FPE –, sans établir les liens qui s'imposent avec les autres dossiers et les autres dimensions. Nous pensons, par exemple, à certaines études du MSSS qui s'en tiennent uniquement au volet santé de l'ancien FPE ou de l'actuel TCSPS, en tentant d'isoler ce volet des autres. Ou, encore, à des études produites au ministère des Finances – par exemple, les discours sur le budget et renseignements supplémentaires – dans lesquelles l'accent n'est mis que sur les dimensions financières des transferts sociaux aux provinces et en les associant, par surcroît, aux transferts de péréquation.

N'aurait-il pas lieu de dépasser ce type d'approche fragmentée qui, depuis plusieurs années, voire des décennies, a affaibli l'analyse stratégique faite de l'intérieur du gouvernement du Québec en rapport avec les interventions indirectes du gouvernement fédéral et leurs multiples interfaces avec le financement et l'encadrement politique des programmes québécois en matière de santé, d'éducation, de sécurité du revenu, de services de garde, etc. ? Est-ce que le moment ne serait pas venu de mettre au service d'une approche intersectorielle l'apport de tous les ministères concernés ? Est-ce que cette stratégie globale ne devrait pas être tenue à jour et coordonnée avec rigueur à partir du ministère du Conseil exécutif, de manière à ce que, d'une rencontre fédérale-provinciale à l'autre, la position du Québec sur les dossiers de politiques sociales puisse ressortir avec clarté et être mieux suivie et comprise par l'opinion publique ? Nous ne reviendrons pas ici sur les principaux axes de cette stratégie globale. Qu'il nous suffise de rappeler qu'elle devrait tirer parti du meilleur de la tradition québécoise en politiques sociales des 35 dernières années, qu'elle devrait s'inscrire dans une perspective social-démocrate renouvelée et qu'elle devrait revenir à la charge sur la question de l'*opting out* des initiatives fédérales anciennes et nouvelles dans les champs de juridiction provinciale et cela, avec juste compensation fiscale (ce qui est beaucoup plus qu'une compensation financière).

3. Le Québec est souvent perdant lorsqu'il opte pour la politique de la chaise vide ou semi-vide au regard des politiques sociales dans le système fédéral actuel. Que le gouvernement du Québec soit fédéraliste ou souverainiste, il a avantage, aussi longtemps que prévaut le système fédéral, à participer à toutes les rencontres fédérales-provinciales dans lesquelles il est question de politiques sociales. Cela vaut aussi pour les rencontres fédérales-provinciales sur les politiques sociales incluant des aspects constitutionnels, parce que, justement, les dimensions politiques sociales sont inséparables des dimensions constitutionnelles dans le contexte du fédéralisme canadien. Cela est vrai non seulement pour les rencontres fédérales-provinciales de premiers ministres provinciaux, mais aussi pour les rencontres de ministres responsables de l'emploi, de la santé, de services sociaux, de la sécurité du revenu, des politiques sociales familiales, de la pauvreté des enfants, des garderies, de la formation de la main-d'œuvre, etc.

Les représentants du Québec devraient participer à ces rencontres en s'inspirant d'une stratégie globale bien articulée. En agissant ainsi, même lorsque l'ordre du jour déterminé par le fédéral et les autres gouvernements provinciaux comporte certains irritants, les représentants du gouvernement du Québec auraient la possibilité de mieux expliquer publiquement leur vision des enjeux de politiques sociales. En outre, par leur présence, ils inciteraient les journalistes et les chercheurs québécois à mieux informer le grand public de ces enjeux. Enfin, en participant à ces rencontres, les ministres québécois pourraient ramener, au sein du gouvernement du Québec et de la société québécoise, des informations et des points de vue précieux pour comprendre l'évolution des dossiers de politiques sociales au Québec et au Canada, ce qui aurait des retombées stimulantes pour la recherche.

4. Après avoir eu bien de la difficulté à décortiquer les derniers *Discours sur le budget* du gouvernement du Québec, notamment celui de 1997, afin d'y trouver les informations pertinentes concernant l'impact pour le Québec de la restructuration des transferts fédéraux aux provinces en matière de santé et de programmes sociaux, **j'en suis venu à suggérer que le ministre des Finances, dans le *Discours sur le budget de 1998* et des années relevées, devrait combler certaines lacunes repérées dans les budgets antérieurs. Avec les moyens dont dispose le ministère des Finances, ne serait-il pas possible et souhaitable de produire une annexe claire, pédagogique et bien documentée sur la signification de la restructuration du TCSPS et sur ses impacts pour le Québec?** Cette annexe, pour faire œuvre pédagogique et éclairer le citoyen ordinaire, devrait fournir les éléments de contexte historique appropriés, présenter avec clarté et rigueur les dimensions financières du dossier et faire ressortir les enjeux politiques, notamment ceux relatifs au débat Canada-Québec sur les normes nationales en matière de politiques sociales.

**5. Enfin, soulignons le besoin de disposer au Québec de ce que nous pourrions appeler notre propre Caledon Institute of Social Policy<sup>2</sup>.** Il ne s'agit pas ici de créer une institution québécoise qui serait calquée sur le Caledon Institute auquel nous avons souvent fait référence dans notre rapport de recherche. Il s'agit plutôt de faire en sorte que le besoin criant auquel répond cet institut au Canada anglais, et qui est ressenti également au Québec, trouve une forme de réponse institutionnelle appropriée. Ce besoin est celui de disposer d'un carrefour pouvant favoriser la production et la diffusion de publications bien documentées, bien rédigées et vulgarisées sur les politiques sociales. Ce carrefour serait le lieu d'interactions multiples et dynamiques entre la recherche, la formation, la diffusion, l'action sociale et l'action politique sur les politiques sociales. Il devrait enfin permettre l'émergence d'un véritable travail d'équipe sur les politiques sociales, lequel a trop fait défaut au cours des dernières années.

*Au moment d'aller sous presse, nous avons été consternés d'apprendre le décès de Claude NÉLISSE dont nous sommes heureux de publier un article dans le cadre du dossier sur l'organisation du travail présenté dans ce numéro. NDLR*

---

2. Le Caledon Institute of Social Policy est une fondation qui a son siège social à Ottawa depuis le début des années 1990. Les chercheurs qui s'y rattachent ont publié ces dernières années plus d'une trentaine de documents sur différentes questions d'actualité ayant trait aux politiques sociales. Les publications du Caledon Institute sont habituellement concises, basées sur de la bonne recherche et rédigées dans un style journalistique qui favorise leur diffusion. Le Caledon Institute joue un rôle de passerelle entre les milieux de recherche et de formation, les organismes d'action sociale, les médias et les cercles gouvernementaux.